

Québec, le 28 février 2017

Objet : Recherche d'experts en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur

À tous nos membres,

Comme vous le savez peut-être, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation afin d'offrir à l'étudiant la meilleure expérience éducative possible, elle privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel. Elle mise aussi sur la contribution d'experts du réseau collégial et d'autres milieux pour l'appuyer dans la réalisation de ses travaux. C'est dans cette optique que je m'adresse à vous aujourd'hui, afin de solliciter votre soutien dans le cadre de notre démarche de recrutement d'experts.

Depuis 2013, la Commission évalue l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements d'enseignement collégial. Cette évaluation s'inscrit dans une volonté affirmée de faire évoluer nos pratiques et de reconnaître l'expertise d'évaluation qui s'est développée dans les collèges depuis la création de notre organisme en 1993. Elle repose sur une approche globale et systémique qui amène la Commission à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes en place au sein des collèges pour assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique dans un contexte de gestion axée sur les résultats et de la planification liée à la réussite. Le processus d'évaluation prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une périodicité connue, le premier cycle d'audit s'étendant sur une période de six ans, soit jusqu'à l'hiver 2020. Il comprend les mêmes étapes que les évaluations antérieures de la Commission, à savoir une démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission en versions préliminaire et définitive, la réaction du collège à la version préliminaire du rapport, le suivi de l'évaluation et une synthèse du cycle d'audit.

Les experts qui participent aux visites d'audit ont pour principales tâches d'analyser le rapport d'autoévaluation du collège, de participer à la visite et de valider la version préliminaire du rapport d'évaluation produit par la Commission. Pour ce faire, celle-ci s'attend à ce que les personnes recrutées fassent preuve d'engagement et d'implication dans leur rôle à ces différentes étapes et qu'elles adhèrent ainsi à la [mission](#) de notre organisme de même qu'aux principes et processus associés à l'audit. Pour sa part, la Commission s'engage à former les experts et à leur assurer un soutien constant en vue de l'exercice efficace de leurs responsabilités. Les experts recrutés ne sont pas

rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par la Commission. Ils sont régis par un code d'éthique et de déontologie qui prône les principes d'impartialité, de confidentialité et de respect.

La majorité des collaborateurs actuels de la Commission proviennent du réseau collégial et y occupent actuellement, ou y ont occupé, des fonctions qui les ont amenées à s'intéresser à l'évaluation, que ce soit des administrateurs, des gestionnaires, des professionnels et des professeurs ou des étudiants-chercheurs. Afin d'enrichir sa vision, la Commission souhaite s'adjoindre des personnes provenant d'autres milieux. Ces personnes doivent :

- avoir une connaissance et une expérience particulières pour les activités liées à l'assurance qualité en enseignement supérieur;
- posséder un fort sens de l'analyse et de la synthèse et faire preuve d'objectivité et de rigueur pour appuyer leur jugement;
- détenir une capacité à travailler en équipe et à établir un consensus dans la prise de décision;
- démontrer un bon sens de l'écoute ainsi que de l'ouverture à la diversité des réalités et des pratiques des établissements d'enseignement supérieur en matière d'assurance qualité.

Je sollicite donc votre collaboration pour diffuser cette invitation au sein de votre organisation auprès des personnes correspondant au profil recherché et ainsi susceptibles de contribuer aux travaux de la Commission.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir la [fiche d'inscription](#) en ligne disponible sur notre site Internet. Nous les incitons au préalable à prendre connaissance du document [Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois-Orientations et cadre de référence](#) et, pour plus de précisions sur les implications liées au rôle d'expert, [le Guide de l'expert](#). Les personnes intéressées doivent s'assurer d'obtenir l'autorisation de leur supérieur quant à la possibilité d'être libérées de leurs fonctions pour agir à titre d'experts le moment venu. Le recrutement se fait sur une base continue et la Commission organise régulièrement des sessions de formation pour les experts, à Québec et à Montréal.

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Nathalie Thibault, coordonnatrice de projet (418 643-5501).

Cordialement,

Nicolas Toutant
Président de la Société québécoise d'évaluation de programme
4120, rue Bériault
Québec (Québec)
G2A 3S8